

DÉLIBÉRATION DU BUREAU

Séance du 07 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le sept du mois d'octobre à neuf heures trente minutes, se sont réunis dans les locaux du SDEY à Migennes, les membres du Bureau du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne sous la présidence de Monsieur Jean-Noël LOURY, Président du SDEY, dûment convoqués le 30 septembre 2022.

Présents : Jacques BALOUP - Patrick BUTTNER - Rémy CLERIN - Claude DEPUYDT - Grégory DORTE - Jean-Noël LOURY - Claude MAULOISE - Michel PANNETIER - Chantal ROYER - Gilles SACKEPEY – Richard ZEIGER

Excusés : Guillaume DUMAY - Jean-Luc GIVORD - Philippe MAILLET

Absents : Didier IDES

Pouvoirs : Monsieur Philippe MAILLET donne pouvoir à Monsieur Richard ZEIGER

Le secrétariat a été assuré par Richard ZEIGER

Nombre de Membres en exercice :	15
Nombre de Membres présents :	11
Nombre de suffrages exprimés :	12
Votes Pour :	12
Votes Contre :	-
Abstentions :	-
Ne prennent pas part au vote	-

N° B-14/2022

Objet : Avenant au contrat d'assurances des agents CNRACL CNP SOFAXIS

Vu le Code Général de la fonction publique,

Le SDEY a, par la délibération du 27 septembre 2019, adhéré au contrat d'assurance statutaire CNP SOFAXIS.

Le taux de cotisation était de 5.55% pour les agents CNRACL (agents stagiaires ou titulaires de la Fonction Publique Territoriale).

Le contrat d'assurance a été modifié par la délibération du 10 décembre 2021, suite aux augmentations des demandes de remboursements en maladie et aux accidents dans l'Yonne. Suite à ce changement, le taux est passé à 6.93% soit une augmentation de 1.38%.

Suite aux évolutions réglementaires concernant l'allongement du congé paternité, le temps partiel thérapeutique et le calcul du capital décès, le taux passe à 7.04% pour les agents CNRACL soit une deuxième augmentation de 0.11% (effet au 1er janvier 2022).

Risques garantis : Décès + Accident du Travail + Maladie Ordinaire + Longue Maladie / Maladie de Longue Durée + Maternité, avec une franchise de 15 jours par arrêt sur le risque maladie ordinaire.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité des votes exprimés :

- **Approuve** le deuxième avenant au contrat dans les conditions exposées ci-avant ;

Envoyé en préfecture le 24/10/2022

Reçu en préfecture le 24/10/2022

Affiché le

ID : 089-200047181-20221007-DB14_2022_A-DE

- **Autorise, le cas échéant, le Président à signer tout document relatif à c**
- **Inscrit au budget les crédits correspondants.**

Fait et délibéré en séance

Le 07 octobre 2022

Le Président

Jean-Noël LOURY




Synicats Départementaux
d'Énergies de l'Yonne

4 avenue Foch - 89000 Auxerre
Tél. 03 86 52 22 00 - www.sdey.fr